

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	70 (1998)
Heft:	3
Artikel:	Grandvillard une tentative de réhabilitation du patrimoine rural
Autor:	Girardin, Fabienne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129616

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

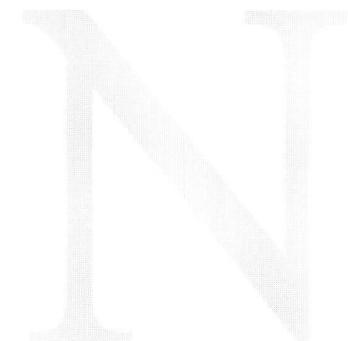
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GRANDVILLARD

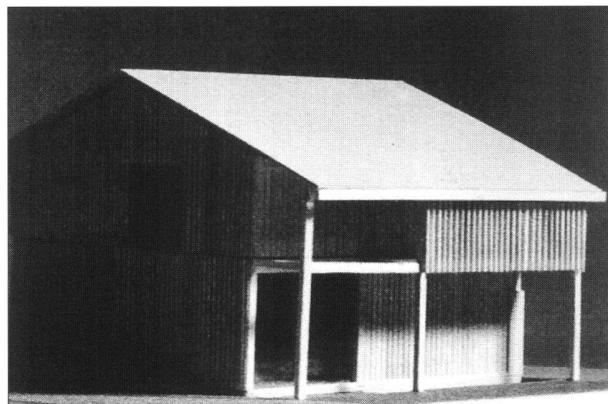
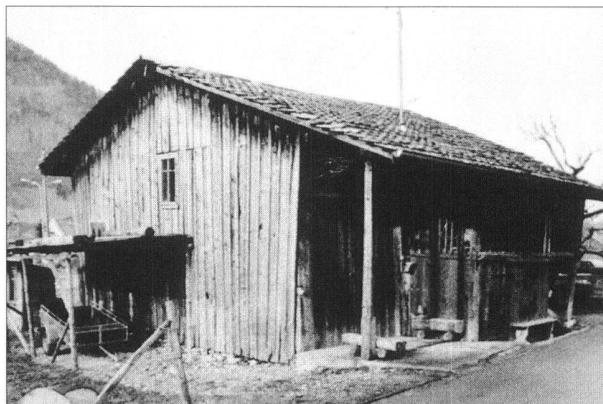
UNE TENTATIVE DE REHABILITATION DU PATRIMOINE RURAL



Autre paysage rural est parsemé de villages ternes et sans âme, mal réhabilités, enlaidis par des rénovations minimalistes et des constructions de style faux rustique. Fortes de ce constat, les autorités communales du village de Grandvillard, classé d'importance nationale à l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), se sont penchées sur le sort des anciens bâtiments ruraux désaffectés au centre du village, une trentaine en tout.

Jean-Pierre Anderegg, l'ethnographe du Recensement du patrimoine rural, a lancé l'idée d'un concours d'architecture visant à encourager la conservation et la réutilisation de ce patrimoine. Des contacts ont été établis avec notamment le Fonds Suisse pour le paysage (FSP), le service des biens culturels du canton de Fribourg, la Loterie Romande, et la Ligue Suisse du patrimoine national - Heimatschutz, section Gruyère-Veveyse. Tous ont accepté d'offrir leur soutien financier au projet. Les propriétaires concernés et la commune de Grandvillard ont également apporté leur contribution. L'organisation du concours a été

confiée à l'architecte gruérien de Fribourg Jean-Luc Rime. L'intérêt de l'initiative était axé sur deux aspects principaux: celui, particulier, du site de Grandvillard, et celui, général, du problème de la réhabilitation du patrimoine architectural rural. Compte tenu de l'importante mutation que vit le monde paysan, un très grand nombre de bâtiments, granges et étables sont inoccupés, ou en passe de le devenir. Il faut y intégrer de nouvelles affectations pour garantir leur pérennité. Afin de sauvegarder le site, il importe que ces changements d'affectation préservent le caractère architectural des constructions.



D'autre part, il s'agissait de mener une réflexion sur les formes de réhabilitation du patrimoine architectural rural. La conservation de la structure et du caractère des anciennes constructions rurales impose de considérer attentivement la mise en forme des nouvelles fonctions auxquelles les bâtiments seront affectés. Il fallait éviter que les lieux ne soient banalisés, ne perdent leur identité.

Le défi lancé aux participants du concours était donc multiple: ils de-

vaient entre autres démontrer qu'un habitat contemporain pouvait trouver sa place dans les volumes disponibles tout en respectant les caractéristiques typologiques et les valeurs intrinsèques des bâtiments, prouver qu'une telle réalisation coûte moins cher qu'une villa en périphérie, et établir l'adéquation des matériaux, en l'occurrence le bois. En outre, un soin particulier devait être apporté aux aménagements extérieurs.

Si, au départ, quinze propriétaires se sont montrés intéressés par un projet

de réaffectation, seuls deux d'entre eux ont accepté de se lancer dans l'aventure: ceux de la ferme Borcard, qui se trouve au centre du village, et ceux du bâtiment Berset, situé à son entrée, côté Estavannens. Les propriétaires qui ont renoncé craignaient d'être ensuite tenus à des solutions qui leur déplairaient. Les deux propriétaires impliqués ont eu la possibilité d'exprimer leurs désirs en tant que membres du jury (sept membres) présidé par l'ancien syndic de la commune, Georges Magnin.

La fermette Berset est une construction modeste, avec une toiture à deux pans, à ossature bois et maçonnerie, qui servait de grange et d'écurie. Son état est précaire et elle offre un intérêt architectural limité. Sa démolition était par conséquent envisageable. Selon le cadastre incendie, elle aurait été édifiée pendant la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, la première mention datant de 1876. Ses propriétaires souhaitaient en faire l'habitation familiale.

Quant à la ferme Borcard, elle est en maçonnerie, et date du 17^{ème} siècle au moins. Le rural, à ossature en bois, a été édifié à la fin du 19^{ème} siècle. Il comprend deux étables, une remise et un pont donnant accès au fenil. L'étable est en maçonnerie et le fenil en bois. Situation courante à Grandvillard: le rural est contigu à l'habitation et leurs façades sont perpendiculaires. Les participants au concours avaient pour mission de transformer la ferme en habitation comprenant un grand logement (avec un espace séjour-cuisine-repas, trois

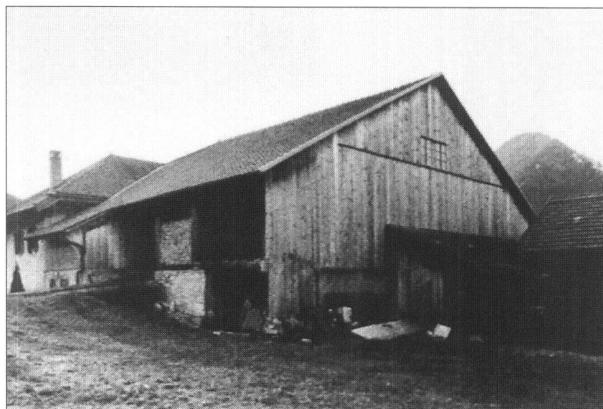
Comme il est d'usage, le jury ne connaissait pas les auteurs des projets auxquels ils devaient attribuer des prix. Les choix ont été faits à l'unanimité. L'ouverture des enveloppes a donné lieu à un coup de théâtre. En effet, le premier prix a été remporté par le projet "Genius Loci", conçu par deux jeunes architectes de Genève, les frères Christian et Pierre-Alain Dupraz (voir encadré), et cela pour les deux bâtiments.

En ce qui concerne la fermette Berset, le projet "Genius Loci" opte pour la variante démolition-reconstruction. Il reconnaît néanmoins les qualités volumétriques et l'aspect de la construction existante. Selon les auteurs "construire une nouvelle maison ne laisse pas apparaître de nouvelles qualités potentielles". Ils se sont limités à créer de nouvelles valeurs d'usage à partir des traces de l'ancienne bâtie, préservant ainsi la mémoire du lieu. Les architectes proposent un travail subtil sur la texture en reprenant les matériaux existants - planches et lattis en sapin brut - et en réinterprétant leur usage. Le projet se

froide). Cette allée donne accès à tous les logements, et devient une véritable rue intérieure, lieu de rencontre et de jeux pour les enfants

Les autres projets proposaient également des solutions intéressantes, notamment un toit plat pour la ferme Berset, ou un puits de lumière pour éclairer le 4 pièces du bâtiment Borcard. "Finalement, la réussite est double. On verra à Grandvillard des exemples d'architecture contemporaine dans un site protégé. Et le concours devrait faire école en Suisse. Il y a un marché énorme: des dizaines de bâtiments à réhabiliter dans le pays. Au moment où beaucoup de bureaux d'architectes ont du mal à survivre, c'est une chance inouïe. Il ne manque plus qu'ils soient enfin sensibilisés et formés à revitaliser les bâtiments existants", a déclaré Jean-Pierre Andregg, expert avec voix consultative, à l'issue du concours.

Fabienne Girardin
journaliste



A gauche : la fermette Berset, état existant et futur

Ci-dessus : la ferme Borcard état existant et la même façade nord avec système de volets pivotants, état futur (Photos Ch. et P.-A. Dupraz)

chambre et un grand bureau-bibliothèque), un deuxième logement de quatre pièces et un petit studio.

Il s'agissait d'un concours sur invitation, basé sur les dispositions du règlement SIA 152, édition 1993. Cinq bureaux d'architecture, deux de Berne, un de Montreux, un de Lausanne et un d'Aigle, ont été invités à participer. En outre, le règlement prévoyait que huit architectes fribourgeois seraient sélectionnés sur la base d'un dossier de candidature, selon les critères suivants: motivation, sensibilité, qualités architecturales de leurs réalisations ou projets et expérience en matière d'intervention dans une substance historique ou rurale. Fait intéressant: le jury avait prévu de réservé à de jeunes architectes la possibilité de prendre part au concours, même si ceux-ci n'avaient encore aucune réalisation importante à leur actif.

singularise par une modestie qui s'inscrit dans la continuité d'une tradition des métiers du bois, quelque peu oubliée par les artisans locaux. Il ne s'agit pas d'une approche nostalgique du passé, mais d'un projet profondément moderne, dans la mouvance de l'architecture dite "analogique". Il est à noter que ce projet compte parmi les plus économiques.

La solution proposée par les deux architectes genevois pour la ferme Borcard a été qualifiée quant à elle de "probablement la plus économique". Le projet développe le thème de la boîte dans la boîte. Les logements sont répartis de chaque côté de l'allée d'affouragement. Ils en sont totalement indépendants, à l'exception des chambres mansardées. Cette option permet d'éviter les problèmes d'isolation phonique entre les différents logements et de physique du bâtiment (une grande partie de la toiture est

Les deux jeunes architectes genevois Christian Dupraz et Pierre-Alain Dupraz sont originaires de Middes et travaillent en association depuis 1994. Ensemble, ils ont participé à plusieurs concours, notamment pour la construction d'une salle de gymnastique et d'un centre de secours pour la commune de Chêne-Bougeries à Genève en 1995, et pour la construction du groupe scolaire économique de Peschier, organisé en 1996 par la Ville de Genève. Dans les deux cas, comme à Grandvillard, leurs projets ont été récompensés par un premier prix. A Grandvillard, leur succès découle certainement de leur approche originale et systématique: étude approfondie de l'esprit et des principes de construction dans la région de Haute-Gruyère, visites répétées des villages de la région et documentation photographique.

